



**Projet : Appui à la Gouvernance Locale et au
Développement Territorial
(AGLDT)**

TERMES DE RÉFÉRENCE

Titre du poste :	Recrutement d'un consultant ou d'une consultante en vue de l'Élaboration d'un manuel de procédures d'application des dispositions applicables de la Loi du 6 juin 1963 et proposition d'éléments d'un nouvel avant-projet de loi portant sur l'urbanisme et l'habitat en Haïti
Lieu d'affectation :	Port-au-Prince, Haïti
Domaine d'intervention :	Gouvernance
Type de contrat :	Individual Contract (IC)
Niveau du poste :	National Consultant
Langues requises :	Français
Durée du contrat :	5 mois

1. CONTEXTE

Haïti est le pays le moins urbanisé de la région mais la croissance de ses villes s'est accélérée considérablement ces cinquante dernières années. Le taux d'urbanisation qui dépasse déjà les 50% devrait atteindre les 75% vers l'année 2030. L'urbanisation se développe dans un environnement de véritable anarchie avec des textes de lois surannés.

Un énorme défi

La gestion de la croissance des villes, des zones périphériques ainsi que des agglomérations rurales va cependant constituer un énorme défi pour les Pouvoirs Publics et la société. En effet, d'ici à 2030, la population urbaine d'Haïti atteindra probablement 9.5 millions de personnes. Ainsi, au cours des 12 prochaines années, les villes devront accueillir quelque 2 millions 250 mille nouveaux citoyens.

Le pays paraît particulièrement démuni face à cette perspective. La gestion du développement urbain n'a, en effet, que rarement fait partie des préoccupations des autorités. Les périodes d'instabilité politique et surtout l'inaction des autorités liée à l'absence de politiques publiques explicites dans ce domaine, ont favorisé le développement de zones d'urbanisation anarchique qui entourent les grandes villes et abritent la grande majorité de la population urbaine.

En même temps, le cadre légal et réglementaire est incomplet, en partie obsolète et de toute façon très peu appliqué. Les structures administratives et techniques concernées (Collectivités Territoriales et Administration Centrale) sont embryonnaires et les ressources disponibles, dérisoires en regard des besoins.

Des interventions en préparation

En vue de remédier à cette situation, plusieurs institutions nationales, avec l'appui de partenaires internationaux, ont entamé divers travaux et réflexions sur la planification et la gestion urbaines qui devront aboutir à une refonte de l'ensemble des dispositions existantes dans ce domaine. Cette initiative, indispensable à une prise en main effective de la gestion du développement urbain, va exiger d'importants efforts de préparation vu l'ampleur et la complexité des tâches à entreprendre. Les études préalables, l'élaboration et l'adoption de nouveaux textes de loi, sans compter, entre autres, les délais de mise en place des nouvelles structures administratives et techniques nécessaires à leur application font en effet de cette refonte une entreprise de moyen à long terme alors que les besoins d'interventions dans ce domaine sont depuis longtemps plus qu'urgents.

Des possibilités d'action à court terme

Certaines actions pourraient cependant déjà être initiées. Une étude a été commanditée en 2015 (Principes, Règlements et Outils Opérationnels de la Législation Haïtienne sur le Développement Urbain) par le Ministère de la Planification et réalisée avec l'appui du projet Gouvernance territoriale et réforme administrative (GTRA) dont la mise en œuvre est appuyée par le PNUD. Cette étude a permis d'identifier des outils opérationnels d'application des règles d'urbanisme qui, s'ils avaient été utilisés, auraient pu permettre de limiter, au moins en partie, l'anarchie qui caractérise aujourd'hui les villes haïtiennes. Les dispositions concernant ces outils (les permis de construire et de lotir, le plan d'alignement et le plan d'extension) pourraient, en outre, après une mise à jour rapide, connaître un début d'application à relativement court terme, sans nécessiter des moyens très importants.

Les résultats de cette première étude ouvrent la voie à une deuxième phase qui porte sur les modalités d'application de la loi 1963. Les nouvelles conclusions montrent qu'on peut, dans l'attente d'un nouveau texte de loi, élaborer un manuel d'application définissant les procédures sur les actions à court terme identifiées.

La démarche adoptée

Face à la gravité de la situation dans les villes ainsi qu'à la nécessité d'interventions urgentes le Ministère de la Planification et de la Coopération Externe en collaboration avec le Ministère de l'Intérieur et des Collectivités Territoriales et l'Office de Management et des Ressources Humaines ont décidé

d'orienter certaines de leurs activités d'appui à la gouvernance locale vers une assistance aux Mairies pour la planification et le contrôle de la croissance urbaine. Ces activités, auxquelles devra être associée le Ministère des Travaux Publics, Transports et Communications concerneront, entre autres, la maîtrise des outils opérationnels d'urbanisme définis dans la législation en vigueur et leur mise en application par les autorités communales. Fort de la nécessité de considérer le rôle crucial des administrations communales dans la mise en œuvre des politiques et stratégies urbaines, la FENAMH sera impliquée à toutes les phases de l'étude.

Dans cette optique, le MPCE, à travers le projet d'Appui à la Gouvernance Locale et au Développement Territorial (AGLDT), compte poursuivre les travaux en vue de l'opérationnalisation des outils légaux de développement urbain identifiés dans les études de 2015 et 2019 en engageant un consultant ou une consultante pour réaliser un manuel d'application des dispositions de la loi du 6 juin 1963 établissant des règles *spéciales relatives à l'habitation et à l'aménagement des villes et des campagnes en vue de développer l'urbanisme* ainsi que la formulation d'éléments pour l'élaboration d'un avant-projet de loi portant sur l'urbanisme et l'habitat.

Le Projet AGLDT est un projet de 5 ans du gouvernement haïtien, mis en œuvre par le MPCE, le MICT et l'OMRH avec l'appui du PNUD qui est cofinancé par le gouvernement haïtien, le gouvernement canadien et le PNUD. Ce projet a pour objectif ultime d'appuyer le gouvernement ainsi que les acteurs locaux dans la mise en place à l'échelle territoriale des dispositifs de planification et de gestion du développement. Cette action structurante s'inscrit dans la perspective que toutes les femmes et les hommes des communautés du pays, urbaines ou rurales, bénéficient de services publics de base décents et d'opportunités diversifiées de moyens d'existence. Le Projet appuie globalement le Gouvernement d'Haïti dans la conception et la mise en œuvre des réformes de déconcentration, de décentralisation et d'aménagement du territoire, en combinant un soutien à la formulation et au pilotage des politiques publiques et à leur opérationnalisation dans des pôles de développement local prioritaires, et ce principalement sur la zone frontalière. Pour ce faire, le projet compte renforcer la sensibilité au genre des institutions territoriales pour la prestation des services de base en veillant à un accès équitable des femmes et des filles. Le Projet AGLDT est organisé autour de trois grands volets : (i) le pilotage des réformes de déconcentration et décentralisation ; (ii) la modernisation des administrations territoriales (services déconcentrés et collectivités territoriales) ; et (iii) la structuration des mécanismes de développement territorial.

2. OBJECTIFS DE L'ETUDE

La réalisation de cette étude devra permettre de :

- contribuer à l'avancement des travaux en cours dans le cadre de la refondation territoriale ;
- donner suite aux études de 2015 et de 2019 sur les outils opérationnels d'urbanisme définis

dans la législation haïtienne ;

- élaborer un manuel de procédures d'application des dispositions applicables de la loi de 1963 ;
- formuler d'éléments d'orientation pour l'élaboration d'un avant-projet de loi portant sur l'urbanisme et l'habitat

3. RESULTATS ATTENDUS

Cette étude devra conduire aux résultats suivants :

- Un manuel de procédures d'application des dispositions applicables de la loi de 1963 ;
- Une proposition d'éléments d'orientation pour l'élaboration d'un avant-projet de loi pour tant sur l'urbanisme et l'habitat

4. LIVRABLES

Les livrables attendus de la consultation sont les suivants :

- Livrable 1 : Une note méthodologique révisée qui devra comprendre le plan de travail et une présentation de la méthodologie adoptée et la justification de ce choix. Il sera déposé trois (3) semaines après la signature du Contrat qui marque la date de début de la consultation.
- Livrable 2 : Un rapport préliminaire. Il devra présenter l'ensemble des points traités dans le cadre de la Consultation et sera soumis au Maître de l'Ouvrage pour discussions et approbation. Il sera déposé dix semaines après l'approbation du Livrable 1.
- Livrable 3 : Un rapport final. Il devra présenter, un résumé exécutif, les résultats de l'étude proprement dite et les conclusions et recommandations finales. Il sera déposé six semaines après l'approbation du Livrable 2.

Les livrables devront être soumis en version électronique (format Word, Excel et un PowerPoint).

5. COMPETENCES ET QUALIFICATIONS REQUISES

Le Consultant ou la consultante devra avoir le profil suivant :

- Diplôme universitaire de deuxième cycle en urbanisme, planification urbaine ou géographie urbaine ;
- Expérience d'au moins 10 ans dans la conduite d'études d'urbanisme ou de planification urbaine ;
- Compétences en développement durable

- Familiarité avec l'environnement institutionnel haïtien ;
- Connaissance du cadre légal et institutionnel de la planification en Haïti et, en particulier de la planification urbaine et de l'urbanisme ;
- Maîtrise du Français ;
- Capacité vérifiée de rédaction.

6. DUREE DE LA MISSION

La prestation sera effectuée sur une période de cinq (5) mois à partir de l'ordre de démarrage.

7. MODALITÉS DE PAIEMENT

Le montant du contrat est un prix fixe et les étapes devront être réalisées indépendamment de la prolongation de la durée spécifiée dans ces termes de référence.

Paiement	Réalisation des travaux	Date de soumission
30%	Livrable 1	3 semaines après signature du contrat
40%	Livrable 2	10 semaines après validation du livrable 1
30%	Livrable 3	6 semaines après validation du livrable 2